

COMMUNIQUÉ

21 avril 2022

Le gouvernement du Manitoba n'a pas honoré son engagement envers la réconciliation, conclut le vérificateur général

WINNIPEG – Le gouvernement du Manitoba n'a pas honoré son engagement en vertu de la Loi sur la réconciliation, a affirmé le vérificateur général, M. Tyson Shtykalo. Les conclusions du vérificateur figurent dans un nouveau rapport de vérification, *Mise en œuvre de la Loi sur la réconciliation par le Manitoba*. C'était l'un des deux rapports du vérificateur général déposés devant l'Assemblée législative aujourd'hui.

L'audit a montré que le gouvernement n'a pas élaboré de stratégie visant la réconciliation, comme le prévoyait la Loi. « L'absence de stratégie entrave les efforts déployés en vue de la réconciliation et prive ceux-ci de cohérence et de vision », a indiqué M. Shtykalo.

De plus, l'audit a révélé que les démarches en vue de la réconciliation n'étaient pas coordonnées au sein du gouvernement et qu'aucune orientation n'a été transmise aux ministères. En vertu de la Loi, les membres du cabinet doivent faire la promotion, par l'entremise des ministères qu'ils dirigent et de l'ensemble du gouvernement, des mesures visant à faire progresser la réconciliation. Des cinq ministères examinés dans le cadre de l'audit, seul le ministère de la Réconciliation avec les peuples autochtones et des Relations avec le Nord a pu inscrire à sa lettre de mandat des mentions tangibles d'actions visant un progrès vers la réconciliation.

Le rapport signale que l'ancienne ministre responsable de la réconciliation a démissionné en juillet 2021 en disant que sa voix n'était pas entendue. Avant sa démission, elle a fait la promotion d'initiatives fondées sur la réconciliation et visant à reconnaître les contributions des peuples autochtones à la fondation du Manitoba.

« La réconciliation concerne la relation entre tous les peuples autochtones et allochtones : elle commande des actions dans tous les secteurs de la société ainsi qu'une approche gouvernementale globale, a déclaré le vérificateur général. Malheureusement, les ministères ne disposent pas d'une stratégie gouvernementale apte à les orienter et à coordonner leurs actions vers la réconciliation. »

Le vérificateur général a formulé cinq recommandations à l'intention du gouvernement pour l'aider à progresser vers la réalisation de ses engagements envers le travail de réconciliation. « Si le gouvernement a accepté toutes les recommandations, les actions comptent davantage que les paroles, a précisé M. Shtykalo. Je souhaite que nos recommandations entraînent des actions immédiates. »

La Loi sur la réconciliation a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative du Manitoba en 2016.

Également déposé devant l'Assemblée législative aujourd'hui, le rapport du vérificateur général sur le suivi des recommandations d'audit formulées précédemment. Ce rapport fait le suivi de recommandations formulées dans des rapports précédents.

On peut consulter l'intégralité des rapports au www.oag.mb.ca/fr/rapports-dauidit.

À PROPOS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MANITOBA

Le vérificateur général est un haut fonctionnaire de l'Assemblée législative chargé de fournir des garanties et des conseils indépendants aux députés. Au moyen de ses audits, le Bureau du vérificateur général s'efforce de déterminer des moyens d'améliorer le fonctionnement du gouvernement ainsi que la gestion de la performance et la communication à l'égard de cette dernière. Pour plus de renseignements, rendez-vous au site www.oag.mb.ca/fr.

Renseignements additionnels :

Frank Landry, gestionnaire des communications
204 792-9145

frank.landry@oag.mb.ca